

Déclaration d'accessibilité

Déclaration d'accessibilité

GALEC s'engage à rendre son application mobile Mon E.Leclerc accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2024-2027 (à télécharger [ici](#))
- Plan d'actions de l'année en cours
 - Diagnostique par la société Access42 pour disposer d'une vision exhaustive des points nécessitant une mise en conformité
 - Mise en oeuvre des recommandations
 - Audit de contrôle du taux de conformité final

La présente déclaration d'accessibilité s'applique à l'application mobile Mon E.Leclerc.

État de conformité

L'application mobile Mon E.Leclerc est actuellement “**partiellement conforme**” avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, RGAA version 4, et le RAAM 1 pour les applications en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 18 mars 2024 par la société Access42 révèle que l'application mobile Mon E.Leclerc est conforme à 16,67% à la norme européenne EN 301 549 v.3.2.1 et 32,35% au RAAM 1 pour les applications.

Avec les corrections effectuées depuis, le taux de conformité est désormais de 51%.

Un nouvel audit de conformité est prévu courant Juin 2025 pour confirmer ce nouveau taux de conformité.

Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Images des promotions sans alternative
- Contrastes de texte et de composants d'interface insuffisants
- De nombreux composants interactifs inatteignables aux technologies d'assistance et

au clavier.

- Absence de rôle ou d'intitulé (ou intitulés non pertinents) sur de nombreux composants interactifs
- Absence de structuration des écrans par des titres
- Impossibilité d'utiliser un agrandissement des caractères
- Champs de formulaires sans étiquette (ou avec une étiquette non pertinente)
- Absence d'indication de formats attendus, messages d'erreur et exemples réels de saisie
- Ordre de restitution aux technologies d'assistance incohérent
- Contenu d'aide en mouvement sans possibilité de mettre en pause
- Gestes complexes sans alternative à point unique
- Impossibilité d'afficher l'application en mode paysage

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 14/10/2024 (et mise à jour le 05/05/2025)

Technologies utilisées pour la réalisation de l'application mobile :

- .Net MAUI => Génération d'interface graphiques natives Android/iOS

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils qui seront utilisés pour vérifier l'accessibilité en cours d'audit

Les tests des pages de l'application mobile réalisés dans le cadre de l'audit seront effectués avec les lecteurs d'écran suivants :

- VoiceOver (IOS)
- TalkBack (Android)

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils :

- TalkBack (Android) sur téléphone Samsung à jour
- Voiceover (IOS)
- Figma (avec un module d'extension "Able")
- Contrast Finder

L'audit a été réalisé sur un échantillon de pages représentatif de l'application mobile.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Onboarding
- Accueil (Services marchés, carburants, opération vignettage, magasin)
- Avantages
- Ma Carte
- Mon Compte
- Ma Liste

Retour d'information et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

GALEC s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée sur ses sites Internet.

Toutefois, GALEC invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter via l'adresse suivante contact.accessibilite.monleclerc@galec.leclerc afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité de l'application mobile, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un formulaire de [contact](#) ;
- [la liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits – Libre réponse 71120 – 75342 Paris CEDEX 07.